



Commune de Carouge

Dans sa séance du 18 octobre 2012, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 941'000.- TTC destiné à la fourniture de 10 stations vélos en libre service (VLS), aux travaux de génie civil destinés à la pose de ces stations et aux frais de communication. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif. D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement dès 2014 sous rubrique 78.331.

(DA48-2012) Décision prise par 15 oui, 13 non et 1 abstention.

Le délai pour demander un référendum expire le 26 novembre 2012.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :
Patrick MONNEY

Carouge, le 26 octobre 2012/CT